



À une séance extraordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce dix-septième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre, formant quorum sous la présidence de madame Cindy Champagne à 18 h, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Christian Boucher	Représentant des enseignants
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
Ménaïk Bleau	Représentante des parents – District 1
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Cindy Champagne	Représentante des parents – District 3
Mélissa Larose	Représentante des parents – District 4
Pier-Luc Savard	Représentante des parents – District 5
Marie-Pier Allard	Représentante de la communauté
Geneviève Boivin	Représentante de la communauté
Robert Ricard	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT - OBSERVATEUR

Patrice Dion

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint

ABSENCES MOTIVÉES

Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

48-CA/24-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucun.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

4.1.1. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 4)

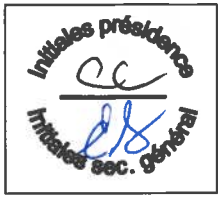
Monsieur Pier-Luc Savard a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Sa déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.

4.1.2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 12)

Monsieur Pier-Luc Savard a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Sa déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.



5.1. DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Résolution 06-CC/18-09-12

49-CA/24-01-17

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une direction générale adjointe pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier tel que prévu à l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la désignation par la résolution 06-CC/18-09-12 de madame Ginette Masse, directrice générale adjointe, à titre de substitut au directeur général;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Ginette Masse à titre de directrice générale le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT l'article 23 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (PL23) qui prévoit, à compter du 1^{er} juillet 2025, la désignation par le ministre de l'Éducation d'un des adjoints à la direction générale pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance à son poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

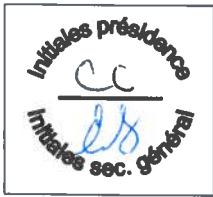
de désigner monsieur Laurent Cabana, directeur général adjoint, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à compter du 31 janvier 2024, et ce, jusqu'à la désignation par le ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Pier-Luc Savard prend son siège à 18 h 08.

Conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, il prête serment devant le directeur général.

Il a signé et daté la prestation de serment séance tenante.



5.2. FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Politique de dotation des ressources humaines du Centre de services scolaire
- Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

50-CA/24-01-17

CONSIDÉRANT la nomination de madame Ginette Masse à titre de directrice générale le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directrice générale adjointe ou directeur général adjoint à compter du 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'article 7.3.1 de la Politique de dotation des ressources humaines du Centre de services scolaire prévoyant que la présidence du conseil d'administration siège d'office au comité de sélection et que ce comité a la possibilité d'être accompagné d'une personne-ressource;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

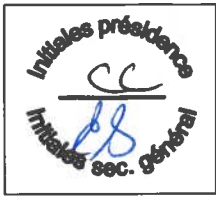
IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

de nommer madame Cindy Champagne, présidente du conseil d'administration, madame Ménaïk Bleau, vice-présidente du conseil d'administration, le directeur général, monsieur Luc Galvani, et madame Ginette Masse, directrice générale entrant en fonction le 31 janvier 2024, pour former le comité de sélection, avec la possibilité de recourir à une personne-ressource;

de valider les disponibilités de madame Gagnon pour compléter ce comité de sélection;

de former exceptionnellement un comité de quatre membres advenant la non-disponibilité de madame Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 31, MÉNAÏK BLEAU, ADMINISTRATRICE, propose la levée de l'assemblée.



CINDY CHAMPAGNE
PRÉSIDENTE



ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE